

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** à la sous-préfecture  
de Montluçon

L'an deux mil quinze, le onze mai, le Conseil municipal de la commune de COSNE D'ALLIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SANLIAS Martial, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil municipal : 05 mai 2015

**PRESENTS** : MMES CAJAT Madeleine, BARBET Claudine, CARRE Marie, GICQUEL Nadine, DESVAUX Anne, VENET Isabelle, DELATTRE Elodie, FENOUILLET Séverine, BOIRE Valérie, MM. SANLIAS Martial, GERVAIS Michel, BUREAU Hervé, HANGARD Grégory, COGNET Jean, MONGEAT Gérard, MATHIAUX Bertrand, TORREGROSA Emmanuel, BIDAUD Gilles.

**Excusé :**

Monsieur BISSONNIER Christophe, qui a donné procuration à BARBET Claudine,

Mme BARBET Claudine a été élue secrétaire.

2015-05-01

**ORGANISATION DU RYTHME SCOLAIRE A LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2015**

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de prévoir une nouvelle organisation du rythme scolaire à la rentrée de septembre 2015

Il laisse la parole à Marie Carré, adjointe au maire déléguée à l'enfance, aux affaires scolaires et périscolaires et aux sports.

Elle expose qu'aujourd'hui les temps d'accueil périscolaires (T.A.P.) ont lieu de 15h30 à 16h30 les lundis, mardis, jeudi et vendredi.

Après concertation avec les directrices des écoles, analyse des questionnaires mis en place en direction des familles à ce sujet, une proposition a été faite de modifier les temps d'accueil périscolaires de la manière suivante : de 15h30 à 16h15 les lundis, mardis, jeudi et vendredi.

Cette proposition a été adoptée par les conseils d'école des écoles maternelle et élémentaire de Cosne d'Allier ce jour.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Valide la proposition faite de modifier les temps d'accueil périscolaires de la manière suivante : de 15h30 à 16h15 les lundis, mardis, jeudi et vendredi.

Vote :

Pour                    18 voix  
Abstention            1 voix

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

